

Réf. OAI : Activ/ElecLeg/lettre formateur 20181023

Monsieur Xavier BETTEL
Premier Ministre
Ministère d'Etat
4, rue de la Congrégation
L-1352 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 23 octobre 2018

Objet : 6 points cardinaux pour le secteur de la construction à prendre en compte dans l'accord de coalition

Monsieur le Premier Ministre,

Alors que vont s'entamer les négociations quant à l'établissement de l'accord de coalition en vue de la formation du futur Gouvernement, nous nous permettons de vous adresser les 6 points cardinaux pour le secteur de la construction.

1. Simplification administrative et e-Administration

Les 3 signataires soulignent l'impératif effort à déployer pour amplifier la simplification administrative, notamment par :

- L'établissement d'un **code coordonné de la construction**
Pour mettre fin au « maquis » législatif actuel, les signataires appellent de leurs vœux l'élaboration d'un Code de la construction, ayant l'ambition d'être un véritable code coordonné et non une simple compilation des législations éparses en la matière.
- L'accentuation des initiatives et mesures en matière **d'e-Administration**
Des outils numériques, tels que les sites Internet www.guichet.lu, www.guide-urbanisme.lu, www.geoportail.lu, sont méritoires et des innovations en ce sens doivent être poursuivies pour encore mieux regrouper et structurer ces aides.
- L'accélération des procédures d'autorisation grâce à une **standardisation des processus de production des autorisations**, moyennant une meilleure coordination des administrations compétentes et un formatage prédéfini des renseignements et pièces à fournir.

2. Clarté et cohérence des plans et outils de l'aménagement communal et du territoire

Il convient de clarifier et de faire respecter la hiérarchie des outils de l'aménagement du territoire, de l'aménagement communal et du développement urbain.

L'objectif phare doit être **d'assurer une sécurité de planification et de mise en œuvre des projets** (par exemple, si le plan sectoriel applicable, voire le PAG, après études et choix politiques, autorisent sur un terrain donné un certain type de construction pour des activités économiques déterminées, ce caractère constructible du site conformément à sa destination doit être garanti, sans pouvoir être remis en cause par le biais de législations périphériques (par exemple en matière de protection des biotopes)).

Il incombe à l'Etat et aux ministères compétents, en collaboration avec les communes, de déterminer en amont de manière coordonnée des règles constructives et d'aménagement claires et fiables, et non de livrer les opérateurs économiques à une jungle réglementaire ou de leur infliger une « course de haies » administrative, instillant le risque de voir les projets achopper en bout de course sur une énième autorisation ou approbation nécessaire relevant d'administrations différentes et parfois dissonantes dans leurs avis.

Prévisibilité et stabilité sont les maîtres mots pour attirer et répondre aux besoins des investisseurs, dans n'importe quelle industrie ou activité économique.

Il importe *a minima* de respecter une hiérarchisation des différents outils de la planification, de manière pyramidale, afin d'assurer la sécurité juridique, de planification et d'investissement. Il convient ainsi **d'appliquer le principe de subsidiarité** : chaque échelon fait ce qu'il peut faire de mieux et

n'interfère qu'avec les échelons adjacents, tel qu'illustré sur le graphique en annexe, extrait du 3^{ème} avis OAI sur les projets des 4 plans directeurs sectoriels.

3. Digitalisation et financement public de l'innovation et de la recherche

L'ère de la digitalisation est en plein essor et a désormais pénétré l'ensemble de nos secteurs d'activités, dont notamment la construction avec la propagation du BIM (Building Information Modeling).

Pour relever les défis de la digitalisation, il est crucial que les pouvoirs publics accompagnent la digitalisation de l'économie, en soutien d'un effort commun de tous les acteurs et en assurant un **financement public participatif de l'innovation et de la recherche** en la matière. Il conviendrait également d'introduire des avantages fiscaux ou crédits d'impôts pour les entreprises qui mettent en œuvre des mesures dans le domaine digital.

Par ailleurs, donnons au Luxembourg les chances pour devenir une « start-up nation ». Un moyen efficace pour favoriser l'investissement est l'incitation fiscale : l'État ne peut attirer sans contrepartie des *business angels* acceptant de prendre les risques financiers aux côtés des porteurs de projets. Il doit avoir une vue dynamique de l'économie.

Il convient plus globalement de stimuler l'innovation et d'anticiper la transformation technologique : automatisation, digitalisation, nouvelles formes de travail, recherche et développement, transformation énergétique et économie circulaire, sont des sujets clefs et incontournables.

4. Reconnaître et favoriser les talents de nos concepteurs et entrepreneurs ainsi que l'exportation du savoir-faire luxembourgeois

Les signataires appellent à une mobilisation énergique des responsables politiques pour une véritable politique soutenant l'exportation du savoir-faire du **Luxembourg, en tant que laboratoire à la pointe de la création d'un cadre de vie intelligent, durable et résilient**. Il faut soigner le « Made in Luxembourg » en mettant l'accent sur l'énorme potentiel du secteur de la construction dans un monde globalisé.

5. Favoriser un marché du travail dynamique et attirant les talents, dans des conditions équitables

La priorité principale à long terme est comment développer et attirer des profils qualifiés dans tous les secteurs de l'économie. En effet, le problème de l'incompatibilité entre les compétences recherchées et celles qui sont enseignées devient toujours plus prononcé.

En amont, l'**Education** – formation initiale - doit mettre l'accent sur les compétences scientifiques et technologiques et recourir plus largement à des enseignants détachés par les milieux économiques et industriels afin de pleinement réaliser son rapprochement avec le monde des entreprises destinataires des compétences enseignées. Il faut donc attirer et développer les talents, revaloriser l'apprentissage des professions et métiers techniques, mettre en exergue les filières scientifiques auprès des jeunes. Il est particulièrement urgent d'orienter les jeunes vers les formations mathématiques et les études d'ingénieur afin que les PME, notamment, puissent aussi compter sur du personnel bien formé.

En aval, un programme ambitieux d'encadrement et de financement public de la formation continue est également indispensable. Compte tenu de la vitesse croissante des développements technologiques, il n'est plus possible de garantir l'employabilité des travailleurs tout au long de leur vie professionnelle et de les maintenir dans l'emploi plus longtemps sans adaptation régulière de leurs compétences.

Il convient par ailleurs d'éviter la « guerre des talents » entre les secteurs étatique, paraétatique, communal et privé, de surcroît dans le contexte d'une forte pression sur le marché du travail.

6. Mettre en place un secteur public « lean » et « enabler »

L'État et les communes, **en tant qu'activateur et facilitateur**, doivent veiller à établir un cadre législatif et réglementaire favorisant l'efficacité et le dynamisme des PME et des professions libérales et autres opérateurs économiques, **sans se substituer au secteur privé**.

Quant aux dossiers **logement et mobilité**, notre secteur vous assure son plein soutien pour trouver des solutions durables.

Les signataires seraient ravis de pouvoir vous exposer de vive voix et de manière plus détaillée, à l'occasion d'une réunion à organiser à votre meilleure convenance, les préoccupations et thèmes de réflexion esquissés ci-avant.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Pour la Fédération des Artisans / Fédération des Entrepreneurs de Construction



Michel RECKINGER, Président FdA



Romain SCHMIT, Secrétaire général



Roland KUHN, Président FdE



Patrick KOEHNEN, Secrétaire général adjoint

Pour la FEDIL / Groupement des Entrepreneurs



Nicolas BUCK, Président FEDIL



René WINKIN, Directeur FEDIL



Jean-Marc KIEFFER, Président GdE



Pol FABER, Secrétaire général GdE

Pour l'OAI



Jos DELL, Président



Marc FEIDER, Vice-Président

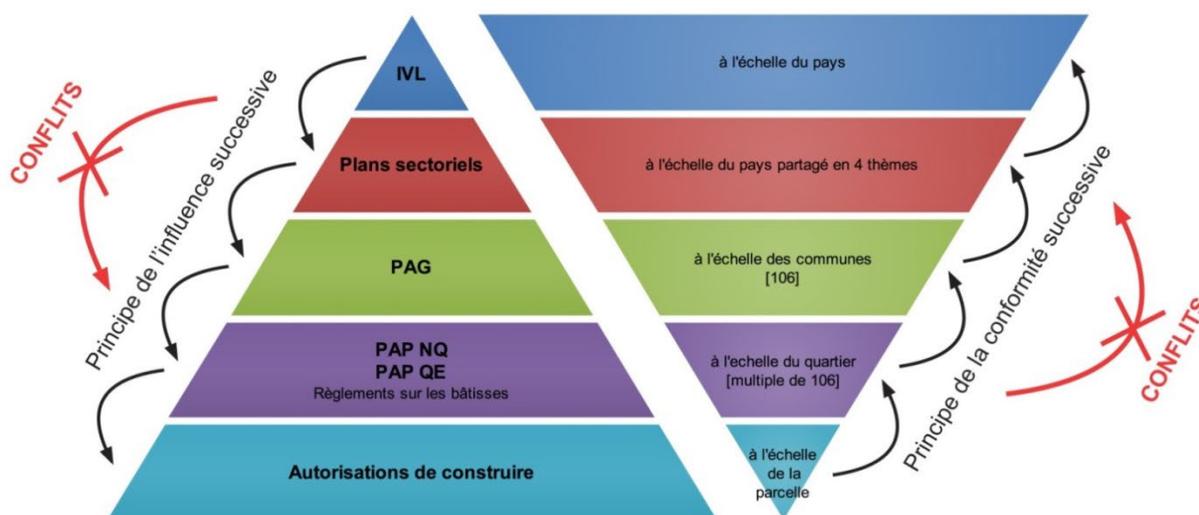


Pierre HURT, Directeur

Copie de la présente a été adressée à Madame Corinne CAHEN, Monsieur Etienne SCHNEIDER et Monsieur Félix BRAZ.

Annexe : Schéma ad hiérarchie des outils et principe de subsidiarité

Ce schéma est extrait du 3^{ème} avis OAI sur les projets des 4 plans directeurs sectoriels (cf. www.oai.lu rubrique « avis oai »).



Explicatif : Respectons les lois de la nature:

Chaque processus de planification se fait de par sa nature de l'ensemble au détail et respecte le principe de la subsidiarité et de l'influence successive. Si ce principe se voit bafoué, des conflits et des blocages sont inévitables.

Devant notre responsabilité sociétale, respectons la hiérarchie des outils de planification.

Ainsi, chaque échelon n'interfère qu'avec les échelons adjacents.

Si dans le futur, chaque PAG respecte les indications des plans sectoriels, et que par la suite chaque PAP NQ respecte le PAG y afférent, et que l'autorisation de construire respecte le PAP NQ, cette autorisation de construire respectera les plans sectoriels en vigueur lors de l'entrée en vigueur du PAG afférent.

Par contre, si avant l'adaptation des PAG aux plans sectoriels, des instruments de régularisation plus bas dans la hiérarchie doivent se conformer aux plans sectoriels, il y a un fort risque de conflits et de blocages.
